

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel GUERIN, Maire.

Présents : Daniel GUERIN, Jacques BOURDEL, Jean-Jacques DERAINE, Marie HUYGHE-BOULET, Corine BISSON, Dominique BOUGLE, Danine LASTELLE, Alain LEBAS Laurence FRAS, Michel HODIERNE.

Absent : Cendrine TANQUERAY, Christophe MOSQUERON, Odile CHAZEL, Arnaud DOLLEY.

Absents excusés : Marc PRIOULT.

Pouvoir : Marc PRIOULT donne son pouvoir à Dominique BOUGLE.

Secrétaire de séance : Marie Huyghe-Boulet

Daniel GUERIN relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

1) APPROBATION DE LA MODIFICATION DU P.L.U

La modification du PLU telle qu'elle a été présentée est votée à l'unanimité.

2) DESAFFECTATION DE LA PARCELLE RUE DES COUTURES

Pour pouvoir être proposée à la vente, cette parcelle doit être désaffectée du domaine public et être réaffectée dans le domaine privé. Des barrières ont été posées pour délimiter et fermer le terrain afin que l'espace à désaffecter puisse être visualisé avant l'enquête du commissaire enquêteur.

La discussion porte sur la gêne éventuelle que pourrait causer une construction aux proches voisins. Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité moins une voix de désaffecter cette parcelle du domaine public pour la réaffecter dans le domaine privé.

3) SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ECOLE DE REVIERS

La commune, à partir du 1^{er} janvier 2017, aura à sa charge la compétence « écoles », afin de préciser les différentes charges qui lui incombent, il convient de passer une convention avec la communauté de communes d'Orival.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer cette convention.

4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

L'arrêté de circulation destiné à limiter la circulation des poids lourds dans Reviers n'a pas été rejeté par le préfet, il est donc validé.

Grande Rue : essai de chicanes prévu début janvier 2017

Devant les difficultés d'emprunter les trottoirs route de Caen, la question se pose de réaliser la troisième tranche des travaux d'aménagement de la Grande Rue avant la seconde tranche, ce qui permettrait d'améliorer plus rapidement les déplacements des piétons qui se rendent vers la rue de la Cavée ou le lotissement Claude Renouf.